

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
Imprimerie Suisse Catholique
Fribourg (Suisse)

ABONNEMENTS

	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
Belges	Fr. 1.80	4.50	8.00	15.00
Etranger	2.20	6.00	10.00	18.00

Tous les bureaux de poste se chargent de percevoir les prix d'abonnement moyennant une surtaxe de 20 cent.
Compte de chèques postal 116 14.

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES
Publicitas
S. A. SUISSE DE PUBLICITÉ
Rue St-Pierre
FRIBOURG

PRIX DES ANNONCES

Fribourg, canton	15 cent.	la ligne
La Suisse	20 »	ou
L'Etranger	25 »	son espace.
Reclames	1.50 »	

Nouvelles du jour

Entrevue des deux empereurs. La situation en Russie. Esclandre parlementaire à Berlin.

Charles I^{er} a fait, dimanche, une visite à Guillaume II au quartier général allemand. Cette entrevue a eu lieu dans un grand appareil de généraux et d'hommes de gouvernement de l'un et l'autre empires. Une note officielle annonce que l'alliance des empereurs centraux a été élargie, ce qui veut dire étendue à l'état économique et militaire de l'après-guerre.

Se rendant compte de l'incapacité des maximalistes russes à rien reconstruire et de l'impuissance à laquelle ils sont militairement condamnés, l'Allemagne n'a eu à leur égard d'autre ménagement. Non seulement elle a traité par le dédain les réclamations de Tchitchérine, le commissaire du peuple pour les affaires étrangères, mais elle a conquis la Crimée, occupé Orcha, sur le Dnieper, sur la ligne de Varsovie à Moscou, concentré des divisions à Pskof et à Viborg et exigé la capitulation du fort Ino, qui défend Péetrograd. Ses troupes menacent à la fois Péetrograd et Moscou. Il est visible qu'elle songe à constituer un ordre politique nouveau, c'est-à-dire l'organisation d'un gouvernement stable, dont les utopistes bolcheviks seront exclus.

Le conseil des commissaires, des plus inquiets, tient de nombreuses séances, qui n'aboutissent à rien. On croit qu'il se résoudra à vider la place pour se réfugier en Sibirie.

Le nom du député catholique allemand Erzberger, si souvent prononcé au cours de cette guerre, vient encore d'être mis en vedette par un incident révélateur.

M. Erzberger est un des chefs avérés du pacifisme allemand. Toutes ses démarches, depuis un an, ont eu pour but de hâter la fin de la guerre. On se souvient de la déclaration que fit M. Erzberger à l'occasion d'un voyage en Suisse : « Que si on lui ménageait une entrevue avec un homme d'Etat de l'Entente, il se faisait fort que, au bout de quelques heures, les conditions de paix seraient arrêtées. »

M. Erzberger a été le promoteur de la « résolution de paix » votée par la majorité du Reichstag, le 19 juillet 1917. Il avait préparé le terrain en vue de cette manifestation par une attaque à fond contre le gouvernement, sur la question de la campagne sous-marine. M. Erzberger avait eu la partie belle, car les députés et le peuple se souvenaient qu'on leur avait fait entrevoir que, en donnant carte blanche aux sous-marins, on allait terminer la guerre en quelques semaines.

Le gouvernement, attaqué au défaut de la cuirasse, avait dû filer doux. M. Erzberger avait ouvert la brèche par où le Parlement allait faire passer quelques-unes de ses revendications. La « résolution de paix » fut le feu d'artifice de cette victoire.

D'ailleurs, on ne se sentait pas trop à l'aise à Berlin, à cette époque. Hindenburg avait dû effectuer sa retraite stratégique en France, pour soustraire l'armée à de nouvelles hécatombes comme celles de la bataille de la Somme; mais la bataille de la Somme allait recommencer dans les Flandres.

Ce fut l'époque des entrevues Armand-Revertera et de la lettre de l'empereur Charles au prince Sixte.

Mais, depuis lors, le vent a tourné. La Russie, encore infortunée l'été dernier, s'est définitivement effondrée. L'armée italienne a dû reculer derrière le Piave. L'élément chauvin d'Allemagne, qui avait dû se faire oublier, relève la tête. Les traités de paix conclus avec les peuples slaves et avec la Roumanie respectent encore formellement les principes de la résolution votée par le Reichstag; il ne se pratique pas d'annexions violentes, mais il se prépare des incorporations déguisées.

L'appétit, d'ailleurs, vient en mangeant. La Roumanie s'en est aperçue. L'Ukraine est en train de sentir encore mieux. Le

dernier coup d'Etat a terriblement l'air d'une scène machinée par le commandement allemand. Ce hetman qui sort à point nommé d'une obscurité profonde a moins l'air d'un Boulanger porté au pinacle par l'enthousiasme d'un peuple que d'un roi de théâtre appelé au trône par une puissance « protectrice ».

Ce sont les affaires de l'Ukraine qui ont fait de nouveau partir en guerre M. Erzberger.

Dans la grande commission du Reichstag, il a fait une critique acerbe du gouvernement, auquel il a reproché d'avoir totalement abdiqué devant l'état-major et de suivre, à l'égard des peuples de l'ancien empire russe, une politique qui va à rebours des principes qui ont servi de fondement au traité de Brest-Litovsk, à rebours aussi des intérêts allemands. Au lieu de favoriser la désagrégation de la masse slave, a dit M. Erzberger, on est en train de travailler à ce qu'elle se reconstruise, par réaction contre l'ingérence de plus en plus indiscrète de l'Allemagne dans la destinée des peuples de l'ancienne Russie.

M. Erzberger a démolit la version gouvernementale sur le coup d'Etat de l'Ukraine. Il a raconté que cela avait été un Dix-Huit Brumaire monté par le maréchal Eichhorn; qu'on avait inventé l'histoire d'une conspiration contre les officiers allemands pour avoir le prétexte de mettre le gouvernement ukrainien sous clé; que Theiman Skoropadsky n'était qu'un roi de carton qui avait derrière lui tout juste 216 partisans; bref, que le régime actuel, en Ukraine, était celui de la dictature allemande sous l'enseigne d'un hetman.

M. Erzberger se proposait de donner une sanction au débat; il avait préparé un texte de résolution qui intimait au gouvernement les volontés du Reichstag. Le gouvernement recevait l'ordre de reprendre son indépendance à l'égard de l'état-major; il était sommé de respecter les règles du traité de Brest-Litovsk à la lettre et dans leur esprit; il était invité à rendre à l'Ukraine sa liberté inférieure.

Le Centre catholique, qui avait chargé M. Erzberger de prendre la parole, mais qui n'avait pas pris la précaution d'arrêter avec lui ce qu'il aurait à dire, a été consterné en entendant son discours agressif et ses conclusions hautaines. Qu'on songe que cette admonestation virulente s'adressait au chancelier Hertling, le Nestor et la gloire du Centre catholique!

A la vérité, M. Erzberger n'a pas pu aller jusqu'au bout de son projet; il a dû renoncer à déposer sa résolution. En effet, les députés de la majorité parlementaire qui l'avaient d'abord appuyée de leurs signatures ont, pour la plupart, révoqué leur adhésion, quand la réflexion leur eut fait voir dans quel esclandre on les entraînaient. Les députés radicaux, entre autres, avaient été demander au vice-chancelier Payer, qui est de leur parti, comment il accueillerait la résolution. Il leur répondit : « En m'en allant. »

De fait, on croit que M. Erzberger voulait amener la retraite du gouvernement. Les socialistes, qui composent avec le Centre et les radicaux la majorité parlementaire, ont déclaré que cette majorité est dupe en soutenant un gouvernement qui nominalemeut la représente, mais qui, en fait, suit une politique que cette majorité ne peut avouer. Il vaut mieux qu'il s'en aille et que le Parlement se trouve en face d'un gouvernement franchement pangermaniste.

Ceci est le point de vue socialiste et libéral et il semble bien que ce soit aussi celui de M. Erzberger. Mais il y a de l'exagération dans cette manière de voir. S'il est vrai qu'on a tenté, en haut lieu, à réagir contre les idées qui avaient prévalu l'été dernier, il serait excessif de dire que le gouvernement s'abandonne maintenant à l'influence des pangermanistes. La preuve, c'est que ceux-ci ne cessent pas de lui voter une violente animosité et qu'ils lui font, au su-

jet de sa politique orientale, des reproches tout justement contraires à ceux du député Erzberger.

Le Mexique est le pays de l'invasion. Voici le dernier cri du pittoresque mexicain :

Dans le district pétrolier de Tuxpan, règne un chef de brigands, du nom de Manuel Palaez, qui, à la tête de bandes armées, interdit absolument au gouvernement de se mêler de ce qui se passe par là. Le pétrole de la région de Tuxpan est exploité par des compagnies anglo-américaines. Le señor Palaez ne dérange aucunement les affaires de ces compagnies, et pour cause : ce sont elles qui l'entretiennent, lui et ses bandes, pour veiller à leur tranquillité; elles acquiescent à cet effet un tribut de 100,000 dollars par mois. La tâche du condottiere, protecteur consiste essentiellement à empêcher le gouvernement de troubler leurs lucratives affaires par son contrôle et ses impôts!

Lettre de France

Mgr Baudrillart à l'Académie française

Paris, 6 mai.
La Liberté a déjà fait connaître à ses lecteurs les résultats de l'élection académique du jeudi 2 mai. M. Barthou, ancien président du Conseil, et Mgr Baudrillart, recteur de l'Institut catholique de Paris, ont été élus membres de l'Académie française.

M. Barthou est évidemment beaucoup plus connu comme homme politique que comme littéraire. Son nom reste attaché au rétablissement de la loi de trois ans. Cependant, on n'aurait tort de croire que c'est la politique qui l'a conduit sous le coup de l'Institut. Il est auteur, auteur de livres sérieux, fort bien pensés et non moins bien écrits. Ses études sur *Mirabeau* et sur *Lamarine* appartiennent à la grande école classique et historique et je ne craindrais pas d'ajouter que ses idées et le style de M. Barthou historien et littérateur lui vaudront plus de suffrages de la postérité que les idées et l'attitude de M. Barthou homme d'Etat. C'est ce qui explique que son élection à l'Académie ait été généralement accueillie avec sympathie dans tous les camps; entre lesquels les Français sentent l'atavique besoin de se diviser.

Mais ce n'est pas de M. Barthou que je voudrais vous parler aujourd'hui; c'est de Mgr Baudrillart. Non que je sente le besoin de présenter aux lecteurs de la Liberté le distingué prêtre. Il est trop avantageusement connu dans la ville et l'université de Fribourg et dans toute la Suisse romande pour que ce soit nécessaire. Mon but est plus modeste : enregistrer simplement les réflexions que suggère son élection.

Les amis de Mgr Baudrillart qui vivent à l'étranger, auront pu s'étonner du nombre de voix relativement faible obtenu par un homme d'une telle valeur, puisque le nouvel académicien n'a été admis sous la Coupole de l'Institut qu'au troisième tour de scrutin et par 14 voix sur 27 votants. Les causes de ce phénomène sont diverses. Il faut d'abord rendre hommage à la grande valeur littéraire et morale du concurrent de Mgr Baudrillart, M. Adrien Mithouard, le si méritant président du Conseil municipal de Paris. C'était là un candidat très sérieux et dont les chances restent grandes pour quelque prochaine élection. Et puis, il y a déjà un prélat à l'Académie, Mgr Duchesne, et le jacobisme de certains Immortels, dont les idées sont plus rouges encore que leur habit brodé n'est vert, prenait ombre de l'apparition d'une seconde soutane dans leurs rangs. Enfin, et c'est ici la cause principale, d'anciennes polémiques, auxquelles avaient été activement mêlés l'illustre prêtre, avaient laissé en des âmes rancunières de vieilles animosités, qui saisissent cette occasion de se manifester et ourdissent autour de la candidature du recteur de l'Institut catholique de Paris et de l'historien de Mgr d'Hulst une trame savante et de mesquines intrigues, dont les candidatures offertes au cardinal Amette et au cardinal Luçon, et si dignement refusées par ces deux princes de l'Eglise, furent la manifestation la plus apparente.

Ces misérables manœuvres ont pu priver le candidat de quelques voix; elles n'ont pas réussi à empêcher son élection, et cette élection réjouit sincèrement à cette heure tous les littérateurs, tous les patriotes et tous les catholiques.

Au point de vue simplement littéraire, Mgr Baudrillart sera, dans la Société fondée par le cardinal Richelieu, parfaitement à sa place. Son œuvre est imposante et lui marque un rang d'honneur parmi nos grands historiens modernes. Il suffit de citer ses ouvrages les plus notoires : *Philippe V et la Cour de France*, dont il alla recueillir les éléments sur place en Espagne et qui lui valut le grand prix Gobert;

Lettres de direction et Vie de Mgr d'Hulst; Quatre cents ans de Concordat; L'Eglise catholique, la Renaissance et le protestantisme, sans compter sa collaboration assidue à nombre de grandes revues scientifiques, pour se rendre compte de l'importance du bagage littéraire du nouvel académicien.

Le fauteuil académique sur lequel il va s'asseoir est, du reste, pour Mgr Baudrillart, presque un héritage de famille. Son père, Henri Baudrillart, fut membre de l'Académie des Sciences morales et politiques; son grand-père Sylvestre de Saey fut élu membre de l'Académie française en 1854; s'étant fait un nom surtout comme journaliste, et son arrière-grand-père, l'illustre orientaliste Sylvestre de Saey, dont les travaux sur la langue arabe font encore autorité, fut secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres. Mgr Baudrillart a donc de qui tenir et a été nourri dans les plus pures traditions scientifiques et littéraires de la France.

Mais, surtout, il nous plaît de voir dans l'élection de Mgr Baudrillart un hommage éclatant rendu à la valeur de l'enseignement supérieur catholique dont l'éminent recteur de l'Institut catholique de Paris est une des personnalités les plus marquantes. Sans vouloir amoindrir en rien le mérite de ses prédécesseurs, je puis bien affirmer que notre grand établissement d'enseignement supérieur doit à l'activité et au talent de Mgr Baudrillart, qui se dirige depuis 1906, de s'être imposé à l'estime non seulement des catholiques, mais encore de ses adversaires et d'avoir su, malgré le manque de tout appui et de tout subside officiel, réunir un corps de professeurs et une phalange d'élèves qui lui permettent de rivaliser avec les universités grassement dotées de l'Etat.

C'est principalement depuis la guerre que l'énergie impulsion du Recteur de l'Institut s'est fait sentir sur la marche des Facultés dont la confiance des évêques protecteurs lui a confié la direction. En septembre 1914, alors que les tiers de ses professeurs étaient mobilisés, que les élèves avaient en grand nombre été appelés sous les drapeaux et qu'on pouvait se demander avec angoisse où l'on se procurerait des ressources financières indispensables, Mgr Baudrillart n'hésita pas à rouvrir les cours. Et non seulement il maintint ce qui existait, mais il n'a cessé, durant ces quatre années, de perfectionner cette organisation complexe et de l'adapter aux besoins du moment. Aux Facultés des sciences sacrées, à côté des cours universitaires proprement dits, il improvisa des cours de séminaire pour la formation des clercs envoyés par les évêques que la guerre avait contraints à fermer leur grand séminaire, notamment par ceux d'Amiens, de Lille, de Meaux, de Sens, de Soissons, de Troyes et de Verdun. La Faculté de philosophie semblait plus profondément atteinte que les autres. Il la réorganisa en 1917 et y attacha un corps professoral qui est peut-être le plus remarquable qui existe depuis que la guerre a anéanti l'Institut de philosophie de Louvain. Les élèves y affluèrent et passèrent devant les examinateurs officiels de la Sorbonne; peu suspects de tendresse pour la scholastique, de brillants examens. Parallèlement à son enseignement technique, la Faculté des lettres a inauguré des cours publics de littérature, de latin d'Eglise et de géographie coloniale, suivis par des auditeurs imposants. Signalons enfin les cours supérieurs de religion destinés tout d'abord aux jeunes filles et aux jeunes femmes et que leur succès fit ouvrir à tous les hommes soucieux de mieux connaître leur foi, et la réforme opérée, l'année dernière, et couronnée d'un plein succès, des cours où la philosophie, la littérature et l'histoire contemporaine sont enseignées aux jeunes filles.

L'élection de Mgr Baudrillart, ainsi qu'on l'a fait remarquer, n'est donc pas une faveur, une complaisance de l'Académie; c'est la reconnaissance et la consécration officielles de mérites aussi nombreux qu'incontestables et, dans la personne de l'éminent prêtre, c'est tout le clergé français qui est honoré par cette flatteuse distinction. Un prestige nouveau en rayonnera sur ses œuvres et sur tout son apostolat.

Par l'élection de M. Barthou et de Mgr Baudrillart, le nombre des académiciens se trouve porté à 33 et peut-être, pour terminer cette longue correspondance, ne sera-t-il pas sans intérêt de donner la liste de ces trente-trois qui forment actuellement le vénérable groupe des Quarante Immortels! Ce sont, par ordre alphabétique, MM. Aicard, Maurice Barrès, Barthou, Mgr Baudrillart, René Bazin, Bergson, Boutroux, Paul Bourget, Brière, Capus, Cochin, Deschamps, Donnay, Doumic, Mgr Duchesne, Anzole France, de Freycinet, de la Gorce, d'Haussonville, Hanotaux, maréchal Joffre, Lavedan, Lamy, Lavisse, Loti, général Lyauté, Marcel Prévost, Frédéric Masson, Raymond Poincaré, président de la République, de Régnier, Edmond Rostand, Ribot et Richépin.

R. des R.

Nécrologie

Le pasteur Wagner
On annonce de Paris que le pasteur Charles Wagner, président de l'Union nationale des

Eglises réformées de France, est décédé, dimanche, à Neuilly, à l'âge de 67 ans. Il était l'un des chefs du protestantisme libéral.

Le procès de Berne

Voici quelques passages des considérants énoncés dans le jugement :

A l'égard de Maurice Mougout :
Un de ses premiers actes fut l'acquisition de la fabrique d'horlogerie de Bévillard (Jura bernois); Mougout se rendit propriétaire de cette fabrique, afin d'avoir à sa disposition des voyageurs de commerce qui pussent servir à l'espionnage.

Il est acquis que Mougout s'est renseigné sur la position des troupes suisses à la frontière occidentale, sur les défenses du Jura, sur les transports de bétail pour l'armée, qu'il a pris des mesures pour composer le bétail destiné à l'exportation, et donné mission d'organiser une grève à l'usine de Chippis et de faire sauter l'usine électrique de Waldshut.

Il est relevé comme circonstance aggravante que Mougout a abusé cyniquement de l'hospitalité suisse, étant venu en Suisse tout d'abord pour le rétablissement de sa santé.

A l'égard de Breuvart :
Celui-ci a eu une part active dans l'achat de la fabrique d'horlogerie de Bévillard et dans les préparatifs d'attente.

A l'égard de Bersier :
L'accusé Chautems dit avoir été sollicité par Bersier de lui livrer les tableaux de dislocation de l'armée suisse en cas de mobilisation. Mais les dires d'un co-accusé ne peuvent pas être retenus comme preuve suffisante, dans le cas d'un crime aussi grave. Aussi Bersier est-il libéré de l'inculpation de haute trahison. Il reste convaincu d'espionnage. Il a recueilli et transmis à Béchésy et à Bonfol des renseignements sur l'armée allemande, a embauché Chautems et a voulu contraindre par menaces d'autres personnes à servir d'espions.

A l'égard de Kotschek :
Celui-ci a été convaincu de haute trahison en même temps que d'espionnage. Il a fait des aveux. Il a trahi en engageant l'instituteur Kaestli à prendre des informations sur la défense de la frontière suisse (Kaestli s'est ôté la vie en prison); en renseignant Mougout sur le ravitaillement de l'armée suisse en bétail de boucherie et sur l'emplacement de nos abattoirs militaires; enfin, en prêtant son concours pour l'organisation de la grève de Chippis.

A l'égard de Jules Bodmer :
Celui-ci a été convaincu d'espionnage. Il a fait des aveux. Il a trahi en engageant l'instituteur Kaestli à prendre des informations sur la défense de la frontière suisse (Kaestli s'est ôté la vie en prison); en renseignant Mougout sur le ravitaillement de l'armée suisse en bétail de boucherie et sur l'emplacement de nos abattoirs militaires; enfin, en prêtant son concours pour l'organisation de la grève de Chippis.

A l'égard de Jules Bodmer :
Celui-ci a été convaincu d'espionnage. Il a fait des aveux. Il a trahi en engageant l'instituteur Kaestli à prendre des informations sur la défense de la frontière suisse (Kaestli s'est ôté la vie en prison); en renseignant Mougout sur le ravitaillement de l'armée suisse en bétail de boucherie et sur l'emplacement de nos abattoirs militaires; enfin, en prêtant son concours pour l'organisation de la grève de Chippis.

A l'égard de Jules Bodmer :
Celui-ci a été convaincu d'espionnage. Il a fait des aveux. Il a trahi en engageant l'instituteur Kaestli à prendre des informations sur la défense de la frontière suisse (Kaestli s'est ôté la vie en prison); en renseignant Mougout sur le ravitaillement de l'armée suisse en bétail de boucherie et sur l'emplacement de nos abattoirs militaires; enfin, en prêtant son concours pour l'organisation de la grève de Chippis.

A l'égard de Jules Bodmer :
Celui-ci a été convaincu d'espionnage. Il a fait des aveux. Il a trahi en engageant l'instituteur Kaestli à prendre des informations sur la défense de la frontière suisse (Kaestli s'est ôté la vie en prison); en renseignant Mougout sur le ravitaillement de l'armée suisse en bétail de boucherie et sur l'emplacement de nos abattoirs militaires; enfin, en prêtant son concours pour l'organisation de la grève de Chippis.

A l'égard de Jules Bodmer :
Celui-ci a été convaincu d'espionnage. Il a fait des aveux. Il a trahi en engageant l'instituteur Kaestli à prendre des informations sur la défense de la frontière suisse (Kaestli s'est ôté la vie en prison); en renseignant Mougout sur le ravitaillement de l'armée suisse en bétail de boucherie et sur l'emplacement de nos abattoirs militaires; enfin, en prêtant son concours pour l'organisation de la grève de Chippis.

A l'égard de Jules Bodmer :
Celui-ci a été convaincu d'espionnage. Il a fait des aveux. Il a trahi en engageant l'instituteur Kaestli à prendre des informations sur la défense de la frontière suisse (Kaestli s'est ôté la vie en prison); en renseignant Mougout sur le ravitaillement de l'armée suisse en bétail de boucherie et sur l'emplacement de nos abattoirs militaires; enfin, en prêtant son concours pour l'organisation de la grève de Chippis.

A l'égard de Jules Bodmer :
Celui-ci a été convaincu d'espionnage. Il a fait des aveux. Il a trahi en engageant l'instituteur Kaestli à prendre des informations sur la défense de la frontière suisse (Kaestli s'est ôté la vie en prison); en renseignant Mougout sur le ravitaillement de l'armée suisse en bétail de boucherie et sur l'emplacement de nos abattoirs militaires; enfin, en prêtant son concours pour l'organisation de la grève de Chippis.

A l'égard de Jules Bodmer :
Celui-ci a été convaincu d'espionnage. Il a fait des aveux. Il a trahi en engageant l'instituteur Kaestli à prendre des informations sur la défense de la frontière suisse (Kaestli s'est ôté la vie en prison); en renseignant Mougout sur le ravitaillement de l'armée suisse en bétail de boucherie et sur l'emplacement de nos abattoirs militaires; enfin, en prêtant son concours pour l'organisation de la grève de Chippis.

A l'égard de Jules Bodmer :
Celui-ci a été convaincu d'espionnage. Il a fait des aveux. Il a trahi en engageant l'instituteur Kaestli à prendre des informations sur la défense de la frontière suisse (Kaestli s'est ôté la vie en prison); en renseignant Mougout sur le ravitaillement de l'armée suisse en bétail de boucherie et sur l'emplacement de nos abattoirs militaires; enfin, en prêtant son concours pour l'organisation de la grève de Chippis.

A l'égard de Jules Bodmer :
Celui-ci a été convaincu d'espionnage. Il a fait des aveux. Il a trahi en engageant l'instituteur Kaestli à prendre des informations sur la défense de la frontière suisse (Kaestli s'est ôté la vie en prison); en renseignant Mougout sur le ravitaillement de l'armée suisse en bétail de boucherie et sur l'emplacement de nos abattoirs militaires; enfin, en prêtant son concours pour l'organisation de la grève de Chippis.

fournies par les autorités allemandes elles-mêmes ! Ce rapport fut remis à l'avocat Brüstlein, qui le fit parvenir à Mougou, à Thonon. L'ingénieur a reçu pour ce service et d'autres de même espèce la belle somme de 4300 fr. En somme, il s'est montré d'une façon olympienne de Mougou et C^o.

Les condamnés les plus âgés sont l'avocat Brüstlein, qui a 65 ans, Fernand Dreyfus, qui en a 52, le négociant Bodmer père, qui en a 54, Katschiet, qui a 49 ans. Les autres sont encore jeunes : Mougou et Clairin ont 34 ans ; Bodmer fils, 24 ; Schlegger, 20 ; Jordi, 25 ; Vernay, 32 ; Schaffroth, 39 ; Marcel Ney, 22.

Un incident susceptible d'avoir des conséquences, s'est produit au sujet du procès Mougou.

Le défenseur du jeune Ney, neveu de l'ancien conseiller national Brüstlein, a communiqué au tribunal qu'il avait été l'objet de sollicitations appuyées de l'offre d'une forte somme d'argent, s'il voulait conduire la défense de son jeune client de façon à innocenter le plus possible M. Brüstlein.

La guerre européenne

FRONT OCCIDENTAL
Journée du 12 mai

Communiqué français du 13 mai, à 3 h. de l'après-midi :

Activité des deux artilleries sur quelques points du front, au nord et au sud de l'Aube.

En Lorraine, des détachements français ont pénétré dans les lignes allemandes, au nord de Nomeny, et ont ramené une vingtaine de prisonniers.

Dans la région de Saint-Dié, un coup de main allemand a échoué sous les feux français.

Communiqué allemand du 13 mai :

Dans la région du Kessel, l'activité de l'artillerie s'est maintenue vive, en relation avec des combats d'infanterie locaux. Dans les autres secteurs de combat, elle a repris également sur de nombreux points.

Une attaque partielle anglaise a été repoussée dans la vallée de l'Ancre, au sud-ouest d'Albert.

En de nombreux points du front, l'ennemi continue ses poussées de reconnaissance. En les repoussant, nous avons fait, à plusieurs reprises, des prisonniers.

Journée du 13 mai

Communiqué français du 13 mai, à 11 h. du soir :

Aucun événement important à signaler en dehors de bombardements assez vifs de part et d'autre, notamment sur les deux rives de l'Aube.

Communiqué anglais du 13 mai, à 11 h. du soir :

L'artillerie ennemie s'est montrée très active ce matin de bonne heure, au nord d'Estaires, et toute la journée sur la partie méridionale du front britannique et au nord de Kemmel.

Les canons à longue portée détruits

Paris, 13 mai.

M. Leboucq, député de Paris, donne à l'Intermédiaire des précisions sur la façon dont ont été détruits les gros canons tirant sur Paris. Des photographies prises par les aviateurs montrent de magnifiques travaux accomplis par les artilleries françaises, qui ont contre-battu les canons à longue portée allemands sur les indications non moins précises des aviateurs.

Dans la journée du 3 mai, les escadrilles ont pris leur vol dès 8 heures du matin et ont réglé jusqu'à la nuit, malgré un violent feu de barrage, le tir des contre-batteries françaises. On a la certitude que 4 obus ont frappé en plein, réduisant à néant la plate-forme supportant le canon géant.

Des voies ferrées amenant les grosses pièces ont été sectionnées en plusieurs endroits.

Les Allemands ne possèdent plus, pour l'instant, de pièce à longue portée en batterie.

Les événements de Russie

Bruit d'ultimatum allemand

Pétrograd, 13 mai.

D'après le journal Ypered, l'ambassadeur allemand comte Mirbach a présenté au soviet une note qui a le caractère d'un ultimatum. On réclame, dans cette note, que le gouvernement russe mette fin à la propagande révolutionnaire parmi les prisonniers allemands, lesquels ont pris une part considérable aux manifestations socialistes du 1^{er} mai. La note allemande demande aussi d'introduire en Russie un peu plus d'ordre et de respect de la loi, en suggérant, pour le cas où le gouvernement russe ne serait pas en force d'obtenir ces résultats, que l'Allemagne enverrait des contingents militaires russes, lesquels occuperaient plusieurs villes russes, Moscou compris.

Les bolcheviks ont convoqué une séance extraordinaire du soviet pour discuter la situation, et Léline a prononcé une allocution tout à fait pessimiste. D'après le journal Rodnie, on a examiné le projet de transporter la capitale à Nijni-Novgorod et de prendre des mesures militaires pour la défense de Moscou contre des attaques aériennes éventuelles.

Quelques journaux ont été suspendus pour avoir annoncé l'envoi de l'ultimatum allemand.

La situation à Pétrograd

Paris, 13 mai.

Le Journal apprend de Pétrograd que la famine s'est considérablement aggravée. La population reçoit 50 grammes de pain. Il n'existe ni viande, ni légumes. De véritables émeutes ont éclaté.

Léline a télégraphié de tous côtés aux orga-

nisations alimentaires, demandant des secours immédiats pour Pétrograd, dont la situation est terrible.

Le tsar et sa famille
Londres, 13 mai.

Une dépêche au Times confirme que le tsar et sa famille ont été transférés à Ekaterinbourg. Le tsarévitch resterait à Tobolsk à cause de son état de santé.

En Picardie
(Notes d'un officier suisse)

Roye, Péronne.

Après Noyon, nous voici à Roye. Cette ville, bombardée chaque jour, a été plus qu'un tas de ruines. Ses allées d'arbres et ses villas, qui témoignaient autrefois de son élégance, couvrent pour la plupart le sol de leurs débris ; il en est de même pour sa vieille église du XII^e siècle.

Nous suivons une route nationale merveilleusement entretenue, pavée en partie, comme le sont beaucoup de ces routes en France, qui nous conduit vers la malheureuse ville de Péronne, pour laquelle on a tant combattu. Nous traversons la campagne criblée d'entonnoirs et dévastée par la mitraille, où se déroula l'horrible bataille de la Somme. La carte de cette région indique des localités qu'il est impossible de découvrir ; elles ont été littéralement balayées de la surface du sol. Il ne reste plus rien d'Omécourt, de Marchelepot, de Fresnes-Mazancourt, de Villers-Carbonel, où se croisent les routes de Paris et d'Amiens. Nous voyons à Marchelepot un immense camp anglais de tentes et de baraques ; des baraquements et des ambulances, de plus en plus nombreux, indiquent que nous nous approchons de Péronne, qui était avant la bataille l'étape principale de l'armée britannique. Nous voici au milieu des bas-fonds marécageux de la Somme. D'innombrables tranchées et des barrages de fils de fer indiquent avec quel acharnement on a combattu là des mois entiers. Entre La Chapelle et Biaches, à l'ouest de Péronne, nous rencontrons le premier tank, monstre épouvantable gisant maintenant à côté d'un cimetière où les Hindous sont enterrés en longues rangées. Il n'y a pas de croix sur leurs tombes, mais un piquet surmonté d'une planchette. Je note deux noms : 1894 Kamu Barubur, Ranchi Lab Co S. T. H. dec. 1917 ; 326 Labo Havaldar Ahmad Khan, 48 N. Wit. Lab Co. 15 12 17. Il s'agit là sans doute de gens tombés lors de la bataille de Cambrai. Je m'introduis dans le tank ; ce doit avoir été un enfer que d'être enfermé dans les flancs de ce monstre.

Nous traversons la Somme sur un pont tout neuf auquel les soldats travaillaient encore. Péronne n'est plus qu'un monceau de ruines, à travers lesquelles passent continuellement de longues colonnes de soldats. Cette ville fut autrefois une forteresse, que l'on déclassa en 1906. Elle est de fondation très ancienne. En l'année 650, un moine irlandais éleva un monastère en cet endroit, et le roi Charles le Simple y fut retenu prisonnier de 923 à 929, c'est-à-dire jusqu'à sa mort. Beaucoup plus tard, en 1468, le roi Louis XI y conclut, contraint et forcé, le traité de Péronne avec le fameux duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, alors au faite de sa puissance. La ville, que l'on nomma long-temps Péronne la Pucelle, fut prise, en 1815, par Wellington, et dut, en 1870, se rendre aux Allemands, après un bombardement d'une semaine. Elle est aujourd'hui dans un tel état qu'il est douteux qu'elle se relève jamais de ses ruines. Les rues et les maisons sont effroyables à contempler. Sur la place du marché, encore absolument intacte jusqu'en 1916, et sur laquelle le roi de Bavière passa, en 1915, une revue de ses troupes, se croisent et se mêlent les colonnes allant au front et en revenant, formant un chaos qui paraît inextricable. La vénérable église et l'Hôtel-de-Ville, autrefois si beaux, sont abattus par les projectiles ; il ne reste pas une seule des façades qui donnaient au Marché un aspect si caractéristique. L'église est entourée d'une palissade, et, sur un monceau de débris, est planté un énorme écriteau sur lequel on lit ces mots :

Site de guerre classé.
Par ordre de l'autorité militaire, défense absolue de modifier ou d'emporter quoi que ce soit.

NOTICE

Preservation of historic Sites. This spot is being preserved by the French Authorities as an historic feature and war memorial. It is strictly forbidden to remove any material from or interfere in any way with this site.

Devant l'Hôtel-de-Ville, autre pancarte, portant en lettres blanches sur fond noir l'inscription suivante :

Historical Site, prescribed for the French Government nothing to be altered or removed.

Nous quittons ce lieu de désolation, et rentrons à notre quartier en suivant une route détreuite en maints endroits par les projectiles. Nous traversons les anciennes positions anglaises, le long d'une ligne marquée par les anciens villages de Tincourt, Marquais, Templiers, Hargicourt, Bomy, Le Catel et Beaurévoir. Il ne reste pas pierre sur pierre de ces localités, que l'on pourrait toutes rayer de la carte, sauf Beaurévoir, où se trouvent encore des maisons à peu près intactes. Nous poussâmes un soupir de soulagement, en entrant dans ce village, heureux qu'il y eût encore quelque part des habitations avec des toits. La résistance anglaise a dû être très vive dans la zone campagne située entre Péronne et Tincourt, principalement près de Doingt et de Brusse. Je vis là plus de dix tanks anglais, en partie près de la route, en partie dans les champs, beaucoup de cadavres et des tombes encore fraîches. Il sortait du bois de Buire une odeur fade provenant sans doute des cadavres ou des carcasses de chevaux qui

y sont entassés en grandes quantités et achèvent d'y pourrir.

Nous traversons à Hamel et Marquais de vastes champs britanniques où se trouvent des monceaux incroyables de provisions de toutes sortes et arrivées à l'ancienne ligne de front. Entre Templiers et Hargicourt, où se trouvaient les premières lignes anglaises, et Bony, où étaient les Allemands, c'est un fouillis sans nom de fils de fer barbelés, de chevaux de frise, d'entonnoirs, de terre bouleversée. Les routes et les chemins sont recouverts de rondins de bois ; notre automobile n'avance qu'avec peine. Après Bony, nous rencontrons les écorceaux des anciennes positions allemandes indiquant minutieusement la place de chaque compagnie.

Capitaine Baracetti.

Nouvelles diverses

M. Poincaré a parcouru, dimanche, une partie du front français, en compagnie des généraux Pétain et Fayolles.

L'ambassadeur des Etats-Unis en Russie est retourné à Vologda (dans le nord-est de la Russie).

Echos de partout

BRUITS ALARMISTES

De la Vérité de Paris :

Dans une prison parisienne gémit, depuis quelque temps, un Suisse qui est la victime d'une bien fâcheuse aventure. Ce neutre était chauffeur d'un particulier et il avait coutume, lorsqu'il arrivait au domicile de son maître, de l'avertir de sa présence par un appel de trompe. Ayant constaté un beau matin que la poire de ladite trompe était crevée et que celle-ci ne rendait aucun son, il eut la malencontreuse idée d'utiliser une sirène dont l'auto était munie, mais qui n'avait pas servi depuis fort longtemps, cet instrument étant interdit.

Il mit la sirène en action, mais, pour une raison quelconque, ne put ensuite l'arrêter.

Les hurlements attirèrent une foule effarée qui croyait à un raid d'urgence des gothas ennemis.

Des agents survinrent à leur tour et finalement on coffra le malheureux chauffeur, qui est accusé de « bruits alarmistes ».

Le fait est que, cette fois, il n'y a pas d'erreur.

MUT DE LA FIN

Garçon, ce vin est de 1914, et vous dites qu'il a six ans ?

Les années de guerre comptent double, monsieur.

La Suisse et la guerre

Un autre procès d'espionnage

Une importante affaire d'espionnage en faveur de l'Allemagne est venue, lundi, devant la cour pénale siégeant au Palais du Tribunal fédéral, sous la présidence de M. Favez, juge fédéral.

Les accusés sont au nombre de six : Tritschler, Albert, né en 1882, de Fribourg-en-Brigau, directeur de banque ; Reiter, Rodolphe, né en 1885, Roumain ; Shérif de Mallavie, Camille-Hussien, né en 1883, Egyptien, agent d'affaires ; P... né en 1890, Grec, négociant, domicilié à Lausanne ; Sibalis, Léo, né en 1882, Roumain, négociant, domicilié à Zurich, et Féguez, Germaine, née en 1891, Française.

Tritschler était l'agent de liaison entre le bureau allemand des renseignements de Fribourg-en-Brigau et les agents travaillant en Suisse.

La vie économique

Produits d'Italie

L'Italie a autorisé l'exportation d'une certaine quantité d'œufs pour la Suisse ; les premiers envois sont attendus ces jours-ci.

On espère obtenir aussi de l'Italie des envois de porcs, dont l'arrivée sera la bienvenue pour nos charcutiers. Les campagnards qui ont vendu, dernièrement des porcs à raison de 6 fr. le kilo ont pu profiter d'une chance qui ne se représentera probablement plus.

Jours sans viande

Un décret du gouvernement français ordonne qu'il y aura trois jours par semaine où le sans défendu de manger de la viande.

Dans sa réponse à l'interpellation qui a été faite à ce sujet à la Chambre, le ministre en cause a communiqué que le bétail français avait baissé de façon alarmante, par suite du ramassement de l'importation. Il a fallu renoncer à faire venir de la viande d'Amérique, de Nouvelle-Zélande, d'Argentine et de Madagascar. Le cheptel accusait, en février, un déficit de 80,000 têtes.

Pas de sucre pour les confitures

Le ministre français du ravitaillement a fait savoir qu'il ne sera pas distribué, cet automne, en France, de sucre pour les confitures.

CANTONS

BERN

Conférence Paul Girardin. — On nous écrit de Berne :

Vendredi dernier, M. Paul Girardin, professeur à l'université de Fribourg, a donné au Casino, sous les auspices de la Société d'études françaises, une charmante conférence sur Mirville et la Provence. Le conférencier a analysé d'une façon captivante le grand chef-d'œuvre de Mistral, en montrant l'influence exercée par Homère dans sa composition et le caractère chrétien de son inspiration. Puis il

a fait défilé devant les auditeurs, en une série de projections, les sites enchanteurs de la Provence qui ont servi de cadre à ce poème.

AU TESSIN

Presse catholique

On nous écrit de Lugano, le 13 :

Hier, dimanche, à l'assemblée générale des délégués de la Jeunesse catholique tessinoise, on a exprimé le vœu que l'organe du Fascio, *L'Amico dei Giovani* paraisse, au plus tôt, une fois par semaine.

Une quête faite, immédiatement à cet effet a donné un beau résultat.

L'heure des grèves

On nous écrit de Lugano :

La grève des ouvriers menuisiers continue : les patrons accordent une augmentation de salaire du 10 %, tandis que les ouvriers exigent le 20 et même le 25 %.

La grève des balayeurs communaux a été d'une durée très courte, l'administration communale ayant admis presque entièrement leur requête.

Beaux-arts

On nous écrit de Lugano :

Les artistes qui ont déclaré participer à l'exposition des Beaux-Arts qui s'ouvrira la semaine prochaine, à l'occasion des fêtes de bienfaisance, sont au nombre de quarante et un. L'exposition restera ouverte jusqu'à la fin de juin.

CHRONIQUE INDUSTRIELLE

Les automobiles à l'acétylène

Déjà avant la guerre l'acétylène a été employé dans les moteurs, sans cependant pouvoir lutter contre la benzine. Depuis la guerre, et depuis que nous manquons de benzine, la question est devenue intéressante, surtout pour la propulsion des moteurs d'automobiles.

Un constructeur bernois a établi avec succès un appareil à acétylène pour automobile et nous avons assisté aux expériences.

La mise en marche est plus facile qu'avec la benzine, même dans les pentes. La marche est tranquille. Les gaz d'échappement sont sans odeur et sans couleur. Une voiture moyenne pour deux ou trois personnes avec une vitesse de 30 à 50 km. à l'heure use de 4 à 5 kg. de carbure à l'heure.

L'appareil peut être adapté à toute automobile. Les propriétaires d'automobiles se réjouissent de cette invention inattendue, qui leur permettra d'obtenir des permis de circuler, puisqu'ils n'auront plus de benzine.

FRIBOURG

Grand Conseil

SESSION ORDINAIRE DE MAI

Séance de lundi 13 mai

Présidence de M. Kélin, président

Compte de Belle-Chasse pour 1917

M. Alphonse Gobet présente le compte de Belle-Chasse, au nom de la commission d'économie publique. Il déclare que le dernier exercice a été bon pour notre pénitencier cantonal. Peu à peu, la nouvelle organisation entre en vigueur ; elle ne pourra recevoir son application complète qu'après l'achèvement des constructions. Le compte de construction de Belle-Chasse s'élève à 889,000 fr., dont 150,000 pour 1917. Les travaux de construction ont exigé beaucoup de main-d'œuvre ; celle-ci, devenue libre, sera consacrée à l'exploitation agricole de la colonie, dont le rendement va en être considérablement accru.

M. Perrier, commissaire du gouvernement, confirme les observations du rapporteur. Il ajoute que le subside de l'Etat de 35,000 fr. a été versé au compte courant de la colonie, à la Banque de l'Etat. Ce versement compense la diminution sur l'effectif du bétail. La fortune nette du pénitencier s'est néanmoins augmentée en 1917 de 3231 fr. 64 et s'élève à 969,405 fr.

L'examen des divers chapitres des comptes donne lieu à quelques remarques de M. le Rapporteur et de M. le Commissaire du gouvernement.

M. Gobet constate que l'exploitation agricole a produit 262,537 fr. (149,680 fr. en 1916), tandis qu'elle a coûté 48,934 fr. (30,749 fr. en 1916).

M. Perrier, directeur de la Police, dit que cette augmentation est due en partie à la correction de la Bâbera, entreprise sans le concours de la Confédération et du canton. La récupération partielle des frais est assurée. Le pénitencier lui-même a coûté l'an dernier 93,763 fr. (76,424 fr. en 1916). Les frais généraux sont montés de 93,253 fr. en 1916, à 118,652 fr. en 1917. Enfin, l'inventaire a passé de 810,623 fr. 70 à 777,668 fr. à la suite de la vente du surplus du bétail.

M. le Commissaire du gouvernement croit que les constructions seront achevées cet automne. Il entretient le moment où Belle-Chasse pourra se passer du concours financier de l'Etat et peut-être même verser quelque chose dans la caisse cantonale.

M. le Directeur des Finances salue avec satisfaction les heureux résultats de la réorganisation pénitentiaire.

Le compte de Belle-Chasse est approuvé.

Compte de l'Ecole normale de Hasterive pour 1917

M. Antoine Morard rapporte et demande s'il ne serait pas opportun d'élever le prix de la pension pour les élèves de l'Ecole normale.

M. Pylthon, commissaire du gouvernement, répond que le coût de la pension est relativement peu élevé, bien qu'il ait été porté de 200 à 250 fr., et, dernièrement, de 250 à 300 fr. Peut-on aller plus haut ? La question sera élu-

diée. Mais il ne faut pas oublier que beaucoup de candidats instituteurs appartiennent à de modestes familles aux ressources limitées.

On passe à l'examen des comptes, qui présentent aux recettes 107,483 fr. 20 et aux dépenses 108,356 fr. 05. Le subside ordinaire de l'Etat est de 49,000 fr., et la subvention extraordinaire, de 22,000 fr. La fortune de l'établissement s'élève à 524,118 fr. 95 et a diminué l'an dernier de 677 fr. 15. Les comptes de l'Ecole normale sont approuvés.

Compte du Technicum

Le rapporteur, M. Oscar Genoud, passe en revue les divers postes du compte et note un léger dépassement de 2000 fr. du crédit ordinaire de l'Etat, qui s'élève à 40,972 fr. 46, au lieu des 38,000 fr. prévus au budget.

M. Pylthon, commissaire du gouvernement, explique que cette différence est due à l'ouverture de l'interrit de notre école d'arts et métiers. Les autres prestations de l'Etat ont été de 25,426 fr. 80 (20,037 fr. au budget), et le subside fédéral, de 25,734 fr. (26,356 fr. au budget). Le compte boucle par 106,653 fr. 32 aux recettes et aux dépenses. Il est approuvé.

Compte des Drogens

M. Oscar Genoud rapporte. La commission d'économie publique a pris connaissance avec satisfaction des comptes de l'Institut Saint-Nicolas, qui est sorti à son honneur des difficultés de sa réorganisation. L'année 1917 peut être considérée comme bonne, le compte de Drogens ayant été amorti de 16,000 fr. et le bilan relevant une augmentation de capital de plus de 21,000 fr.

M. Perrier, commissaire du gouvernement, montre que l'Institut de Drogens ne pourra se passer de longtemps du subside de l'Etat. L'établissement similaire vaudois des Croisettes, plus ancien, ne peut se passer du concours du canton. Le compte de Drogens pour 1917 se présente bien. Malgré la hausse des denrées, du combustible et du matériel d'atelier, les prévisions budgétaires n'ont pas été dépassées. L'inventaire de 1917, avec une somme de 604,590 fr. 63, donne sur l'inventaire de 1916 une augmentation de 12,665 fr. 79, laquelle, ajoutée aux recettes du domaine et de l'Institut, fait monter les produits du compte de profits et pertes de 1917 à 164,653 fr. 32 ; les dépenses de l'an dernier ayant été de 142,818 fr. 01 centime, l'excédent (21,835 fr. 71), s'ajoute à la fortune, qui était, au 1^{er} janvier dernier, de 593,481 fr. 59.

Le compte de Drogens est approuvé.

Compte de l'Institut agricole

Ce compte est présenté par M. Antoine Morard. M. le Rapporteur déclare que le compte de notre école d'agriculture balance toujours, l'Etat payant la différence, quand il y a un déficit. Le subside cantonal a été l'an dernier, de 33,564 fr. 92 (29,900 fr. au budget). De notables augmentations de dépenses sont signalées au poste des traitements des professeurs, à ceux des achats de denrées et des achats de fait. Il a été créé enfin le nouveau rouge de l'inspecteur des laiteries, qui figure aux dépenses pour 4831 fr.

Mais, grâce au subside cantonal et au bénéfice réalisé sur la vente des porcs et des produits laitiers, le compte boucle quand même par un bon solde de 4763 fr. 77, ce qui porte la fortune à 56,301 fr. 45.

M. le Rapporteur ayant soulevé la question d'une modique augmentation du prix de pension des élèves de l'internat, M. Savoy, commissaire du gouvernement, répond que le Conseil d'Etat a été saisi de propositions et qu'une hausse du prix de la pension interviendra dès l'an prochain.

M. Félix Glasson remet sur le tapis le projet de déplacement de l'Ecole d'agriculture et de laiterie.

M. le Rapporteur déclare que la question sera reprise plus tard, lors de la discussion du rapport de l'Institut agricole.

La-dessus, le compte est approuvé, ainsi que le bilan de l'entrepôt des fromages, qui accuse une fortune nette de 13,176 fr. 15.

Comptes des caisses d'assurance du bétail

Ces comptes sont adoptés sans observation importante. M. Blanchard, rapporteur, relève la situation normale de la caisse d'assurance du bétail, dont le fonds s'élevait, fin 1917, à 871,966 francs, c'est-à-dire qu'il était en augmentation de près de 20,000 fr. La caisse elle-même, après avoir payé pour 78,298 fr. 80 d'indemnités l'an dernier, a vu son avoir accru de 80,803 fr. Quant à l'assurance chevaline, sa fortune était, à la fin de 1917, de 173,494 fr. 75.

Création d'un office canonal

Le Grand Conseil aborde ensuite la discussion en première lecture du projet de loi réglant l'application de la loi fédérale sur les fabriques. Cette loi fédérale a été votée en juin 1914. L'application en est confiée aux cantons et ceux-ci ont reçu la mission d'édicter notamment certaines prescriptions relatives à la création et aux compétences d'organes de conciliation et d'arbitrage, appelés à régler à l'amiable les conflits d'ordre collectif qui peuvent éclater entre employeurs et employés.

Ce sont ces prescriptions que le Conseil d'Etat soumet à l'Assemblée législative, sous la forme d'un projet de loi accompagné d'un message explicatif.

M. Bartsch rapporte, au nom de la commission spéciale chargée d'examiner le projet. Il rappelle les principes généraux de la législation fédérale sur la matière et l'obligation qu'a l'Etat de prendre les mesures même préventives pour empêcher que la paix et l'ordre social ne soient troublés. Il trace ensuite l'économie du projet, qui établit dans sa première partie un office de conciliation et d'arbitrage, qui fixe ensuite les règles de procédure pour la liquidation des contestations de droit civil, qui désigne enfin des organes d'exécution de la loi. Il y aura donc un office permanent de conciliation, tout

Dernière Heure

FRONT OCCIDENTAL Commentaire allemand

Berlin, 14 mai.
(Wolff.) — Le soir du 10 mai, des troupes d'assaut françaises, de la force d'une compagnie, ont attaqué nos positions dans la vallée supérieure de Münster, dans les Vosges. L'attaque s'est brisée déjà avant d'atteindre notre première ligne, sous le feu bien dirigé de notre artillerie et de nos mitrailleuses. Les assaillants ont dû rentrer dans leurs tranchées après avoir subi de lourdes pertes.
Nous n'avons eu qu'un homme légèrement blessé, malgré la grande consommation de munitions de l'ennemi, environ 5000 coups, parmi lesquels des obus à gaz.
Bien qu'un tir de diversion ait été exécuté en même temps sur une autre partie du front, l'entreprise des Français a échoué complètement.

Contre les Bouches de Cattaro

Rome, 14 mai.
(Stefani.) — Le bureau du chef de l'état-major de la marine communique :
Le matin du 12 mai, une de nos escadrilles mixtes d'hydro-avions et d'avions de l'armée a bombardé efficacement la station de sous-marins de Cattaro (mer Adriatique).
Les avions de chasse ennemis ont pris les airs sans résultat. Malgré le feu intense de l'adversaire, tous nos appareils sont rentrés indemnes.

Les torpillages

Berlin, 14 mai.
(Wolff.) — Un de nos sous-marins stationnés devant la côte de Flandre, sous le commandement du premier lieutenant de marine Loos, a coulé de nouveau, dans la partie orientale du canal de la Manche, pendant une croisière de 100 heures, malgré une vive résistance ennemie, 7 vapeurs armés, parmi lesquels deux grands vapeurs précieux, de 5000 tonnes, armés de plusieurs canons. Tous les vapeurs, sauf un, étaient lourdement chargés, et à en juger d'après les endroits de coulage, transportaient surtout du matériel de guerre à destination de l'ennemi. Cette entreprise constitue un bel exploit. — Le chef de l'état-major de la marine.

La dernière rumeur de paix

Londres, 14 mai.
(Havas.) — Lundi, à la Chambre des communes, répondant à une question relative à l'interview accordée par M. Cecil, le 3 mai, et dans laquelle ce dernier déclarait qu'il attendait à une offensive de paix « prochaine », M. Balfour dit que lord Cecil ne lui a pas fait préalablement part de son intention de faire une déclaration.

Autour de Charles I^{er}

Vienne, 14 mai.
(B. C. V.) — Suivant une dépêche de Rotterdam au « Bureau de correspondance viennois », le correspondant parisien du Manchester Guardian parle d'une seconde lettre de l'empereur Charles, dans laquelle ce dernier se serait déclaré convaincu de pouvoir amener l'Allemagne à conclure la paix, à la condition que les Alliés restreignent leurs revendications territoriales à l'Alsace-Lorraine, l'indépendance de la Belgique aurait été rétablie et les territoires occupés évacués. Le correspondant fait ensuite allusion aux efforts de différents hommes d'Etat en vue du rétablissement de la paix, efforts qui auraient échoué devant l'intransigeance de M. Poincaré.

Suède et Etats-Unis

Christiania, 14 mai.
(Wolff.) — Le Morgenbladet écrit dans un article de fond, au sujet de l'accord avec l'Amérique :

Nansen a quitté New-York le 11 mai. Le texte du traité est arrivé à Christiania. Il a été transmis par le ministre des Etats-Unis et sera examiné par le Département.
Il est encore douteux que le traité soit publié, mais en tous cas, il serait déjà entré en vigueur. On peut supposer que le service norvégien de l'intendance sera chargé du contrôle. Les Alliés créeraient à Christiania une succursale de l'Office du commerce de guerre, où les intérêts de l'exportation anglo-franco-italienne seraient représentés.
Le journal termine en constatant que la conclusion de l'accord n'impliquerait pas des importations abondantes.

Russie et Allemagne

Berlin, 14 mai.
(Wolff.) — L'agence Reuter dit apprendre de Moscou que le représentant diplomatique de l'Allemagne, comte Mirbach, aurait communiqué aux commissaires du peuple un ultimatum du gouvernement allemand, avec une série d'exigences dont l'acceptation par la Russie aurait fait de ce pays un territoire de protectorat allemand.
L'agence Wolff est autorisée à déclarer que cette nouvelle manque de tout fondement. Les pourparlers qui ont eu lieu avec les commissaires du peuple restent exclusivement sur le terrain du traité de paix de Brest-Litovsk et concernent uniquement la réalisation technique des accords compris dans ledit traité.
Ces pourparlers gardent un ton absolument conciliant, et rien, dans leur caractère, n'est de

nature à donner seulement l'apparence d'un ultimatum.
Par de semblables mensonges, l'agence Reuter se propose évidemment d'effacer la mauvaise impression produite sur le gouvernement russe par les menaces de l'Entente, au sujet de la Sibirie, menaces qui ont déterminé ce gouvernement à réclamer le rappel du ministre de France et de quelques consuls de l'Entente.

Un nouvel Etat caucasien

Constantinople, 14 mai.
(Agence Milly.) — La Ciscaucasie a proclamé son indépendance.

Ses représentants à Constantinople ont communiqué télégraphiquement cette décision au gouvernement impérial, à ses alliés et aux Etats neutres.

Les opérations de Crimée

Stockholm, 14 mai.
(Havas.) — On mande de Moscou que le commissariat du peuple aux affaires étrangères a reçu du commandement en chef des armées allemandes de l'Est le message suivant :
« Dans un radiogramme envoyé de Moscou, le 5 mai, le président du commissariat du peuple, Oulianof Lénine, et le président du conseil supérieur de la guerre, Trotsky, ont demandé la cessation des opérations militaires sur le front de l'Ukraine.
« Les armées allemandes, conformément au paragraphe 6 du traité de Brest-Litovsk, ont chassé du territoire de l'Ukraine les Gardes rouges qui s'y trouvaient.
« Il semble que cela soit possible sur terre, tout le long de la frontière de l'Ukraine, mais en ce qui concerne l'arrêt des opérations militaires contre l'ancienne flotte de la mer Noire, le commandement en chef des forces du front Est ne peut y consentir qu'à la condition que les navires de la flotte de la mer Noire, qui se trouvent actuellement loin de Sébastopol, regagnent immédiatement ce port et qu'ils soient retenus. Le port de Novorossisk sera de nouveau ouvert librement à la navigation.
« Cette demande est faite parce que des navires de guerre de la flotte de la mer Noire, qui sont à Novorossisk, ont participé plusieurs fois à des combats contre les forces allemandes de l'Ukraine, prouvant qu'ils ne se conforment pas aux ordres du gouvernement russe.
« Dans le cas où on ne pourrait pas faire droit à ces demandes, le commandant en chef du front Est se verra obligé de poursuivre sa marche en avant le long des côtes de la mer Noire contre les navires de la flotte de la mer Noire qui ont quitté Sébastopol. »

La question tchèque

Vienne, 14 mai.
(B. C. V.) — Suivant la Correspondance Slave, le président de l'Union des députés tchèques, M. Stanek, a adressé à M. Seidler, président du Conseil, une lettre déclarant qu'il ne peut pas donner suite à l'invitation faite hier au président du club tchèque, de discuter en commun la création d'une capitainerie d'arrondissement en Bohême, et mettant le président du Conseil en garde contre les conséquences d'une pareille mesure.

Les socialistes italiens

Rome, 14 mai.
Avant-hier, lors de l'inauguration du premier congrès de l'Union socialiste italienne, — les socialistes qui sont avec le gouvernement, pour la guerre, — les ministres Bissolati et Berenini ont pris la parole.
Bissolati s'est élevé surtout contre le leninisme international, disant que, par la paix de Brest-Litovsk, il a livré la Russie aux Allemands, et que le désastre de Caporetto, ainsi que la menace persistante sur le front occidental n'en sont que des répercussions directes.
Le congrès a un caractère nettement anarchique. Des télégrammes de sympathie ont été adressés à la famille de l'anarchiste milanais Corridoni, tombé sur le front, il y a deux ans, et à celle d'Amilcare Cipriani.

Un bruit d'arrestation

Lugano, 14 mai.
Hier à couru, en ville, le bruit de l'arrestation, survenue à Côme, de M. Fausto Ronchi, secrétaire du consulat italien de Lugano.
Les journaux s'occupent de la question, mais la nouvelle n'est pas encore confirmée. Il est vrai qu'on était absolument sans nouvelles de M. Ronchi, absent de Lugano depuis un certain temps déjà.

La neige dans les Alpes

Zurich, 14 mai.
On signale de Bellinzona à la station météorologique suisse que des masses de neige sont tombées dans la région supérieure du massif du Gothard.
Au poste d'observation du col, on en mesure une couche de près de 3 mètres.
Pendant le mois d'avril, il a neigé presque tous les jours, 22 sur 30.
Des quantités de neige sont également signalées au Grimsel et au Bornardin.

gouvernement répond que la question sera tranchée dans la pratique.
Enfin, les articles 40 à 50 du projet désignent les organes d'exécution chargés de l'application dans le canton de la loi sur les fabriques, ainsi que les autorités compétentes pour connaître des infractions. Ce sont, chez nous, les préfets, la Direction de l'Intérieur et le Conseil d'Etat. Ces articles sont adoptés sans modifications importantes, avec l'une ou l'autre réserves qui seront reprises au second débat.
M. Grand demande si la nouvelle loi n'entraînera pas la suppression des tribunaux de prud'hommes.

M. le Commissaire du gouvernement déclare que le Conseil d'Etat s'occupera de la question.

Pétitions

Il est donné lecture de deux pétitions, dont l'une de la ville de Fribourg, demandant le versement aux communes d'une part du produit des patentes d'auberges, ou, tout au moins, l'autorisation de prélever des centimes additionnels. Renvoyé à la commission des pétitions.

Commissions

La commission chargée d'étudier le projet de loi modifiant pour la durée de la crise économique la loi sur la police du feu et des assurances est composée de MM. Bariswil, Chautemps, Dupraz, Fracheboud, Gobet, Perrin et Progin.

Font partie de la commission d'examen du rapport de la Banque de l'Etat : MM. Barras, André Berset, Ducotterd, Emile Gross, Jungo, notaire, et Marchon.

Séance du 14 mai

La séance s'ouvre à 8 h. 1/2.
Quarante députés sont présents.
Le Grand Conseil discute et approuve les comptes de l'asile de Marsens pour 1917. (Rapporteur : M. Alphonse Gobet.)
On aborde le compte de la direction de l'Intérieur, de l'agriculture, de la statistique et du commerce. (Rapporteur : M. Torche.)

Pour le corps enseignant

Le Conseil d'Etat adresse au Grand Conseil un message au sujet de pétitions émanant de divers groupes du personnel enseignant des écoles primaires, qui sollicitent une amélioration de la situation matérielle des instituteurs et institutrices, ainsi que des maîtresses d'ouvrages.

Le Conseil d'Etat reconnaît que l'amélioration décidée par le Grand Conseil, dans sa séance du 11 mai 1916, est loin de correspondre, dit-il, aux nécessités de l'heure présente. Toutefois, il ne saurait être question de revoir le système des traitements, ni d'adopter le point de vue des institutrices, qui entendent recevoir une indemnité spéciale pour la direction des leçons de travaux à l'aiguille.

Mais, continue le message, rien ne s'oppose à ce qu'il soit donné satisfaction au vœu exprimé touchant l'accroissement des primes d'âge. Ce supplément, prévu par l'art 97 de la loi scolaire, n'était plus en rapport, avant 1914 déjà, avec les conditions économiques. Modique en 1884, il est devenu notoirement insuffisant. Nous n'hésitons donc pas à proposer de doubler les primes d'âge qui ont absorbé, en 1917, un crédit de 35,350 fr. et de prévoir, dans l'échelle des primes, une quatrième catégorie en faveur des maîtres et maîtresses qui comptent plus de 20 ans de fonctions. Dans ces conditions, la prime d'âge se présenterait ainsi :
100 fr. aux instituteurs et 80 fr. aux institutrices, à partir de l'année où ils sont porteurs du brevet définitif (5 ou 8 ans) ;
200 fr. ou 160 fr., après 10 ou 13 ans ;
300 fr. ou 240 fr. après 15 ou 18 ans ;
400 fr. ou 320 fr. après 20 ou 23 ans.

Le Conseil d'Etat soumet, en outre, une proposition relative à l'amélioration du salaire des maîtresses d'ouvrages manuels. Ce personnel n'a pas été compris dans la révision des traitements votés en 1916. La rétribution qu'on lui sert est minime : 110 fr. par an et par classe, pour 5 heures hebdomadaires, avec une majoration de 40 fr. après 4 ans de service. Le Conseil d'Etat propose de porter le minimum de la rétribution à 160 fr. par an pour chaque classe de 5 heures, avec maintien de la majoration quadriennale de 40 fr.

Aux artilleurs des batteries 17 et 18

Il est rappelé aux artilleurs mobilisés à Payerne, le 21 mai, qu'ils doivent se présenter avec leurs cartes de pain et de graisse civiles, munies de tous les coupons, à partir du 21 mai (y compris les cartes supplémentaires). Les artilleurs ne possédant pas ces cartes, seront munis d'une attestation de l'office communal des cartes de pain et de graisse certifiant qu'ils sont producteurs. Toute infraction à cet ordre sera punie.

L'exposition de la Grenette

M. le docteur Herold a ouvert officiellement, hier soir, l'exposition antialcoolique, en présence de quelques invités.
Il y a beaucoup à voir et à méditer et surtout beaucoup à retenir dans cette exposition. Qu'on la visite en masse ; elle est pour tous les âges, mais surtout pour la jeunesse.

Vaccinations

Les vaccinations et revaccinations gratuites, dans la ville de Fribourg, auront lieu, pour les quartiers des Places, Pérolles, Beauregard, les mercredis 15 et 22 mai, dès les 4 heures du soir, à l'école des filles, à Gambach ; pour les quartiers de la Neuveville, de la Planche et de l'Auge, les mercredis 29 mai et 5 juin, dès les 4 heures du soir, à la grande salle de l'école de la Neuveville ; pour le quartier du Bourg, les mercredis 12 et 19 juin, dès les 4 heures du soir, au rez-de-chaussée de la Maison de justice.

Tuë par le train

Le train Lausanne-Berne, de 3 h., a tamponné et jeté sous les roues, près de l'usine Dumas, à la gare de Romont, hier, lundi, un conducteur des C. F. F. nommé Nicolas Ruffieux, fils de M. Cyprien Ruffieux, ancien professeur à la Tour-de-Trême.

Relévé avec un pied et un bras écrasés et une fracture du crâne et transporté à l'hôpital de Bâle, Ruffieux a succombé peu après, pendant le pansement, sans avoir repris connaissance.

Le malheureux était âgé de 25 ans et marié depuis un mois. C'était un brave employé, très aimé de ses camarades.

Tuë par un cycliste

Samedi soir, vers 8 h. 1/2, des passants ont relevé, sans vie, au milieu du village de Vuisternens-en-Ogoz, un septuagénaire de cette localité, M. Joseph Glasson. Celui-ci revenait de la boulangerie, lorsqu'il fut tamponné et renversé par un cycliste de l'endroit, qui continua sa route sans s'inquiéter de sa victime. Le malheureux vieillard fut tué sur le coup.

Les traces qu'avait laissées le vélo sur la poussière du chemin permirent de retrouver l'imprudent cycliste, le jeune Jules Marbach, qui fut arrêté le soir même.

Les Broyards à la guerre

M. Alphonse Ducrest, qui habitait Châtillon (Broye), où demeure encore actuellement sa mère, vient d'être cité pour la seconde fois à l'ordre du jour de sa brigade, dans l'armée française. Voici sa citation :

« Le général Farrel, commandant d'infanterie de la 7^{me} division, cite à l'ordre du jour de la brigade Alphonse Ducrest, caporal.
« Motif de la citation : Excellent patrouilleur volontaire pour toutes les missions difficiles. S'est fait remarquer par son courage et son audace lors de l'exécution d'un coup de main, le 30 mars 1918.
« Déjà cité à l'ordre du régiment, pour blessure.
« En campagne, le 4 avril 1918. »

Séquestre de pommes de terre

Communiqué de l'Office cantonal pour le ravitaillement :
Il est porté à la connaissance du public que le séquestre des pommes de terre sera maintenu à partir du 16 mai jusqu'à nouvel avis.
Le commerce des pommes de terre n'est donc l'objet d'aucune disposition nouvelle. Quiconque désire vendre des pommes de terre en dehors de sa commune doit demander une autorisation de transport à l'Office cantonal.
Le prix maximum unique pour des pommes de terre de semence et de table sera de 18 fr. les 100 kg., à partir du 16 mai.

Institut des Hautes Etudes

Mercredi, 15 mai, à 5 h. 1/2, conférence de R. P. Montagne : L'imagination. L'imagination automatique et l'imagination créatrice.

CHRONIQUE MUSICALE

Chœur mixte et chœur d'hommes allemands

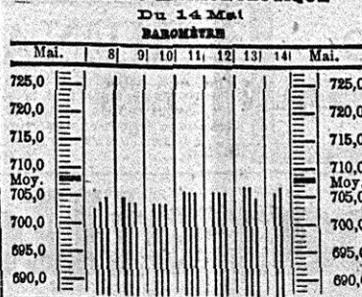
C'est devant un auditoire très nombreux que les deux vaillantes sociétés ont donné leur grand concert annuel. Rarement les chœurs a cappella pour voix mixtes nous ont paru avoir une aussi gracieuse et pleine sonorité. Le chœur d'hommes bien fourni, aux voix équilibrées, a produit une excellente impression, surtout quant aux basses. L'interprétation, toujours si psychologique du bon chef qu'est M. G. Helfer, n'a jamais manqué son effet.

La brillante cantate de Mozart et la si belle, si charmante composition de P. Rheinberger : *Ida de Toggenbourg*, pour chœur mixte, soli et orchestre, a mis en valeur encore les multiples ressources du chœur, les jolies voix des deux solistes, Mme Arzinska et M. Kemm, et le travail fort grand de l'orchestre. Celui-ci, un peu fort parfois, mais souple et très juste, a été conduit avec habileté par son directeur habituel, M. J. Bovet. M. l'organiste P. Haas tenait le piano avec ses qualités coutumières. C'est une belle et bonne page que vient d'écrire, dans leur histoire artistique, nos deux sociétés de chants de langue allemande : chœur mixte et chœur d'hommes.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

« Cecilia », chœur mixte de Saint-Jean. — Ce soir, mardi, et jeudi, à 8 h., répétition générale à la Brasserie de l'Épée.
Gemischer Chor. — Heute Abend, 8 1/2 Uhr, Uebung.
Société de chant de la Ville de Fribourg. — Ce soir, pas de répétition.
Cercle d'études de l'Union des travailleuses. — Ce soir, mardi, à 8 h., séance au local, rue de la Préfecture, 212.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE



TEMPS PROBABLE

Zurich, 14 mai, midi.
Nuageux et frais. Pluvieux.

†
Madame veuve C. Ruffieux-Piller, Monsieur et Madame Cyprien Ruffieux, professeur, à La Tour de Tréme, et leurs enfants, Madame et Monsieur P. Caille-Ruffieux et leurs enfants, à La Tour de Tréme; Monsieur et Madame Louis Ruffieux, instituteur, et leurs enfants, à La Tour de Tréme; Monsieur Nicolas Piller, employé aux C. F. F., retraité; Monsieur et Madame Jos. Abischer, chef de train, et leurs enfants; Madame et Monsieur Gagliardi; Monsieur et Madame Henri Piller-Grossrieder; les familles Ruffieux, à Créuz et Fribourg, Corboz, à La Tour de Tréme et Marsens; Madame et Monsieur Curat-Corboz, à Corbières, et les familles alliées ont la profonde douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Nicolas Ruffieux
garde-trains C. F. F.

leur bien cher époux, fils, beaux-fils, frère, petit-fils, beau-frère, oncle et neveu, décédé accidentellement à Romont, dans sa 26^{me} année, muni des secours de la religion.

L'ensevelissement aura lieu jeudi 16 mai, à 9 h. du matin. Départ du domicile mortuaire: Beauregard, 38.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

R. I. P.

†
La Société Suisse des agents des trains, section de Fribourg

a le profond regret de faire part à ses amis et connaissances du décès survenu accidentellement à Romont, de son cher membre

Monsieur Nicolas Ruffieux

L'ensevelissement aura lieu jeudi, 16 mai, à 9 h. du matin. Domicile mortuaire: Beauregard, 38.

R. I. P.

Transports funéraires
à destination de tous pays

A. MURITH
Fribourg

Magnan, Rue de l'Université 1 bureau et Rue de Lyde
TELEPHONE 399.

Garant sérieux. - Iréna Isidore Chetou, etc.

UNE JEUNE FILLE
demande place dans un café ou dans un commerce. 2717
Offres sous P. 2874 F à Publicitas S. A., Fribourg.

ON DEMANDE
pour fin mai, dans une auberge de campagne une

bonne fille
pour servir au café et aider au ménage.
S'adresser sous P. 2876 F à Publicitas S. A., Fribourg.

On demande dans un bon hôtel de la Gruyère une forte

filles de cuisine
et

un homme
sérieux pour les travaux de la campagne. Convientrait pour ménage sans enfant. Entrée immédiate. 2610
S'adresser à Publicitas S. A., Bulle, sous P. 803 B.

On demande

UNE JEUNE FILLE
de 17-18 ans, pour aider dans le ménage. Bonne occasion d'apprendre l'allemand. Traitement familial. - Adresser offres avec prétentions de gages et photo. Papeterie, Hochdorf. 2707

MACHINISTE
sur bois, homme d'âge demande travail stable en l'importe quelle place. 2720
S'adresser sous P. 2878 F à Publicitas S. A., Fribourg.

Sciours

On demande tout de suite 2 bons sciours pour scier multiple. Place assurée. 2727
S'adresser à M. Dumas & Co, Romont.

FOIN

Avec autorisation officielle, la commune de Guin, est acheteuse d'une grande quantité de foin. Les offres sont à adresser à E. Jendly-Zürcher, à Guin. 2701-609

Mercredi 15, Vendredi 17 et Lundi 20 Mai

Hôtel Suisse, Fribourg

A ces dates

LES CONSERVATIONS
Transformations & Réparations **DE FOURRURES**

pourront nous être remises contre assurance garantie du feu, gèrces et incendies

SCHMID Fils, fourreurs
Maison de toute confiance de NEUCHÂTEL

TARIF RÉDUIT

- Fondée en 1870 -

TÉLÉPHONE 9.53

H. LIPPACHER
médecin-dentiste
absent - service militaire

ON DEMANDE
instituteur diplômée

catolique, sachant l'anglais et la musique. 2619
Ecrire sous V 13603 X à Publicitas S. A., Genève.

ON DEMANDE
pour entrée immédiate une

filles de cuisine

Bons gages. Certificat exigé. S'adresser Hôtel Croix-Blanche, Romont. 2603

Bons manoeuvres
et ouvriers de four sont demandés tout de suite par usine électro-metallurgique située à proximité de Genève. Bon salaire. S'adresser à A. Ador, rue de Lyon, 63, Genève.

COMPTABILITÉ
Excellentes leçons particulières par correspondance. Initiation rapide à tous les systèmes de comptabilité. Notice sur demande. H. Nénelchal, expert-comptable, 1, place du Grand-Saint-Jean, Lausanne. 2130

OCCASION
pour mécanicien, serrurier ou fabricant à vendre à un prix avantageux 1 perceuse neuve avec mandrin universel pour métaux de 1 à 40 mm. 2519
S'adresser chez Daterfrères, Fribourg.

H. HOGG-MONS
Entreprise générale

DE

Bâtiments et travaux publics

Travaux de tous genres, en béton armé (seul concessionnaire du système Christin).

Transformations et réparations d'immeubles, canalisations, etc.

Enduit imperméable pour réservoirs et locaux humides.

19, avenue du Midi, 19
Téléphone 3.48 **FRIBOURG**

Cartonnier
demandé, très au courant de la fabrication des boîtes, etc.
Adresser offres avec date d'entrée, prétentions, nationalité, etc. à Fab. de Jonez, Junos S. A., Vevey. 2680

Jeune sténo-dactylo
élève de l'École de commerce de Lausanne, demandé place; connaît français, allemand et un peu d'anglais. Four renseignements, s'ad. à M. Hattweyl, sans que cantonale Fribourg, Melle Viper, Kélicheux s/ Morges (Vaud). 2588

On demande un bon DOMESTIQUE
fort robuste, actif et de bonne conduite, pour travaux de magasin et de campagne. 2690
Adresser les offres à M. Martin & Hegl, Verrières-Suisse.

Belle chevelure
Plus de pellicules. Plus de chute. Grd. flac. Fr. 4.50 Petit : 2.50
C. Rembours, Disc. Engadine, 2, Engadine (Gris).

A VENDRE
à prix avantageux
Petit atelier de mécanique avec force et lumière électrique installées.
S'adresser à Paul Savigny & Co, Articles photo et cartes illustrées, Av. de Pérolles, 59, Fribourg. 2593

On demande bon piano à queue
allemand, de préférence Bechstein ou Blüthner.
Offres case postale, 12580, Vevey. 2624

Tabac Richmond
à fumer et à chiquer
N'acceptez pas des contrefaçons

C. Opplinger, Bern

A LOUER
aux Daillettes, appartement de 3 chambres, avec confort et grand jardin potager. 2592
Offres sous P. 2597 F à Publicitas S. A., Fribourg.

CHEZ FRITZ
aux Halles, BULLE

Vous trouverez tous les jours un grand choix de meubles d'occasion, tels que: lits, commodes, canapés, armoires, tables, chaises, lavabos, etc., etc.

Tout meuble ne se trouvant pas en magasin peut être livré en quelques jours.

Avant de faire vos achats, venez visiter les Halles.

BONNE OCCASION
Vaisselle porcelaine peinte à la main pour 60 fr. Boîtes complètes pour cuisine. S. Grand'Rue, au premier.

Ville de Fribourg
RECRUTEMENT
pour le service de défense contre l'incendie

Le Conseil communal de la ville de Fribourg invite les citoyens âgés de 18 à 35 ans qui désirent être incorporés au bataillon des sapeurs-pompiers, à se présenter, **vendredi 17 mai, à 8 1/2 h. du soir, à la Salle du Restaurant des Grand'Places, 1^{er} étage.**

Tout les hommes faisant du service audit bataillon sont exonérés de l'impôt. 2715

A LOUER
pour tout de suite pour séjour d'été une maison avec 2 appartements de 4 chambres, cuisine, jardin, lumière électrique, dans une situation agréable, à Planfayon. 2849
Offres jusqu'au 15 mai à P. Fontana-Jungo, Allerswyl.

Avant de faire votre commande, il est dans votre intérêt de demander **notre catalogue.**

A qualité égale, toujours meilleur marché

Chaussures Modernes S. A.
J. Marty, gérant
FRIBOURG

Le Goître
est la maladie de la glande thyroïde, d'un organe très important. Avant d'essayer un remède quelconque contre ce mal ou au cas où tout remède et opération seraient restés sans résultat, demandez un prospectus gratis au

Dépôt du « Strumacid », à Ziegelbrücke, 64
C'est le seul remède pour faire disparaître le mal

Divans à 130 fr.
sont offerts par

J. SCHWAB, tapissier
147, Grandes Rames, 165 - FRIBOURG

ON DEMANDE A LOUER
trois pièces pour bureau situées de préférence Grand'vue, route des Alpes, rue de Romont, rue St-Pierre.
Adres. avec prix de location sous P. 2851 F Publicitas, Fribourg.

MÉNAGÈRES
qui avez l'intention de refaire vos matelas, sommiers, etc., etc., ne renvoyez pas à plus tard, mais profitez des premiers beaux jours et cela vous coûtera moins cher, car, plus vous attendez, plus les bonnes matières deviennent rares et chères.
Adresser-vous à Paul Leibzig, tapissier, boulevard de Pérolles, 4. Téléphone 5.58

Dimanches 12, 19, 26 mai et 2 juin de 2 1/2 h. à 8 heures du soir

A LA MAISON D'ÉCOLE D'ÉCOUVILLENS
Représentations théâtrales

ORGANISÉS PAR LA

Société de musique d'Écouvillens

PROGRAMME :

I. Les francs-tireurs de Belfort, drame militaire en 3 actes.

II. Le vétérinaire de ma belle-mère, bouffonnerie en 1 acte.

III. La Goutte de sang, drame chrétien en 1 acte.

PRIX DES PLACES :

Réservées, 2 fr.; Premières, 1 fr. 20; Deuxièmes, 50 cent.
Les enfants et les membres passifs payent demi-place
Partie du bénéfice affectée au fond de l'orgue

MONTANA (Valais) 1550 m.
Etablissement Stephani
Cures d'air et de repos. - Soleil. Régimes
Prospectus par la Direction.

Vente de bétail

Le sousigné vendra aux enchères publiques, devant son domicile, au Café des Anais, à Trébois, samedi 19 mai, à 11 heures précises de l'après-midi, tout son bétail, savoir: 3 bonnes vaches laitières velées et reportées, dont 4 pouvant être attelées; 3 génisses de 18 mois dont 2 portantes, une d'une année; 1 tarillon d'une année; 1 veau à l'engrais, ainsi que 2 brebis avec agneaux.
Favorables conditions de paiement.
L'exposant: Jean DEWARRET, caiffeur.

Vente de domaine

Le lundi 27 mai prochain, à 1 heure après midi, dans une salle particulière de l'auberge, la commune de Noréaz vendra aux enchères publiques son domaine des Escheseby, de la contenance d'environ 130 poses de terre cultivable environ 12 poses de forêts avec les bâtiments suivants:

1. Maison d'habitation avec deux granges et trois écuries. 2. Une grange avec deux écuries. 3. Une grange avec machine à battre, moteur électrique et cave voûtée. 4. Un fenil. 5. Une grande porcherie, four et bûcher, fontaine intarissable.
Pour voir le domaine et les conditions, s'adresser à M. Crausan, syndic, les 14, 17, 21 et 24 mai prochains.
Noréaz, le 7 mai 1918. 2655-695
Par ordre: Le Secrétaire.

Étude Paul DAVID
Avoué près la Cour
AIX-EN-PROVENCE

Par arrêt de la Cour d'Assises des Bouches-du-Rhône en date du 27 octobre 1917, M. Germain Flouy, architecte demeurant à Marseille, rue Falga, n° 5, déclaré coupable d'avoir, à Marseille: 1^o... 3^o en 1915, en tout cas depuis un temps non prescrit, par des actes non approuvés par le gouvernement, exposé des Français à éprouver des représailles, a été condamné à la peine de trois années d'emprisonnement et à paiement, au profit de M. Germain Faure, architecte diplômé, Lieutenant au 203^e Régiment d'infanterie, partie civile, de la somme de 1 franc à titre de dommages-intérêts, avec insertion de l'arrêt dans vingt journaux et tous les dépens. 2710

Immeuble à vendre
à Lausanne, pour cause de décès comprenant entré et appartements locaux, grand passage, bon chiffre d'affaires. 2733
Écrire sous P. 11841 L à Publicitas S. A., Lausanne.

A VENDRE
à 10 minutes d'une gare, maison de 6 pièces, grande et écurie, 1 pose en pré et jardin, nombreux arbres en plein rapport. Prix 9.500 fr.
S'adresser sous P. 2880 F à Publicitas S. A., Fribourg.

A LOUER
un bel appartement 5 à 9 pièces et un de 4 pièces, jardin d'agrément. 2738
S'ad. par écrit à Publicitas S. A., Fribourg sous P. 2886 F.

APPARTEMENT
de 7 à 8 chambres est demandé à Fribourg ou aux environs. 2736
Faire les offres à M. Devol, architecte à Fribourg.

Café à louer
pour la saison d'été, à proximité d'une grande forêt et aux abords d'une route très fréquentée. Éventuellement à vendre. Le bâtiment pourrait aisément se transformer en pension d'étrangers. 2735
S'adresser à Publicitas S. A., Bulle (Gruyère), sous P. 846 B.

A VENDRE
à Guinens

une propriété
de 6 1/2 poses de bon terrain, avec habitation, grange et écurie. S'adresser à M^{me} Cécile Morel, à Chénois. 2733-613

Manuel des Fidéles
POUR LE

Service d'enterrement
par
Jean-Baptiste ALLARD
Prix: Fr. 2.50 net

En vente aux Librairies St-Paul
Fribourg

La Salsepareille Model

Dépuratif & Laxatif qui a fait ses preuves depuis 30 ans. De nombreuses imitations, paraissant souvent meilleur marché, provoquent le mieux le grand succès de cette préparation, d'un goût exquis et d'un effet doux, ne dérangeant aucune habitude. La Salsepareille Model se recommande spécialement contre la constipation habituelle et le sang vicié, ainsi que toutes les maladies qui en dépendent. 1/4 de bouteille, 4 fr. 20; 1/2 bouteille, 6 fr. La bouteille pour la cure complète 9 fr. 60. Se trouve dans toutes les pharmacies. Mais si l'on vous offre une imitation, refusez-la et faites votre commande par carte postale directement à la Pharmacie Centrale, Hadlener-Gavin, rue du Mont-Blanc, 9, à Genève, qui vous enverra, franco, contre remboursement des prix ci-dessus, la véritable Salsepareille Model.